

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 MARS 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Fermeture de services de dîneurs et d'aide aux devoirs – appui et demande d'une mesure transitoire
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation  
Avis de motion et projet – règlements numéros :
    - 5.2 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies
    - 5.3 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues
    - 5.4 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée
  - 5.5 Rapport d'activités du trésorier 2017 – *Loi sur les élections et les référendums* – dépôt
  - 5.6 Coordonnateur au Service de l'urbanisme – monsieur Guillaume Albert Bouchard – embauche
  - 5.7 Contrôle animalier – soumissions – adjudication
  - 5.8 Représentation juridique – mandat
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Tondeuse à attelage frontal – acquisition
  - 6.2 Réfection de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues – services professionnels – mandat
  - 6.3 Bris de glace préventif – Excavation Normand Majeau inc. – mandat
  - 6.4 Projet de réfection des infrastructures et de la voirie de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues – protocole d'entente – autorisation de signature
  - 6.5 Comité de planification des mesures d'urgence – modification des membres
  - 6.6 Organigramme du Plan municipal de sécurité civile – modification
  - 6.7 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – acquisition et installation d'un surpresseur à l'entrée du boulevard Firestone – demande d'aide financière
  - 6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 3

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Avis de motion et projet – règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable

Déroghations mineures numéros :

7.2 2018-00007 (29, avenue des Bouleaux)

7.3 2018-00013 (8, rue du Bois-Franc)

7.4 2018-00014 (581, rue Denis)

7.5 2018-00017 (53, avenue Aubin)

7.6 Acquisition d'un véhicule électrique et installation de bornes de recharge électrique – demande d'aide financière

7.7 Lot 5 491 397 – futur développement domiciliaire – volet urbanistique – mandat

7.8 Rue Gauthier nord – orientation du développement – volet urbanistique – mandat

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

8.1 Service des incendies – rapport du mois de décembre 2017

8.2 Comité régional pour la valorisation de l'éducation – adhésion – renouvellement

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

9.1 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

9.2 Embauche – personnel supplémentaire – activités municipales printemps 2018

9.3 Camp de jour estival 2018 – tarification

9.4 Programmation de loisirs – hiver 2018 – modification

9.5 Aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve – demande d'aide financière

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Véronique Louppe

Fête Nationale 2018 :

10.2 assistance financière

10.3 vente de nourriture et de boissons

10.4 Cégeps en spectacle – 39<sup>e</sup> édition – contribution financière

10.5 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription

**11. AUTRES SUJETS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

162-03-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **2.1 Fermeture de services de dîneurs et d'aide aux devoirs – appui et demande d'une mesure transitoire**

163-03-2018

ATTENDU QUE cinq services de garde privés offrent des services de dîneurs et d'aide aux devoirs à des enfants d'âges scolaires qui fréquentent l'école des Prairies, à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE ces services de dîneurs et d'aide aux devoirs sont nécessaires en ce sens qu'ils ont la possibilité d'offrir un environnement favorable et un accompagnement personnalisé aux enfants;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille impose les mêmes normes aux services de dîneurs et d'aide aux devoirs qu'aux services de garde qui accueillent des enfants de 0-5 ans;

ATTENDU QUE le MFA a, conséquemment, exigé abruptement la fermeture desdits cinq services de dîneurs et d'aide aux devoirs, affectant ainsi approximativement 160 enfants, ainsi que leur famille;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, qui a pour mission « *À la mesure des familles* », est d'avis que le maintien des cinq services de dîneurs et d'aide aux devoirs est impératif et appuie les parents touchés dans leurs démarches visant à obtenir une mesure transitoire jusqu'à ce que la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* soit revue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les parents affectés par la fermeture des cinq services de dîneurs et d'aide aux devoirs dans leurs démarches pour obtenir une mesure transitoire du ministère de la Famille, de manière à ce que ces services puissent continuer à opérer tant et aussi longtemps que le ministère n'aura pas revu ses normes et règles en lien avec ces services;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Véronique Hivon, députée de Joliette, à madame Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière, à monsieur Luc Fortin, ministre de la Famille, à monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'aux cinq services de dîneurs et d'aide aux devoirs touchés par les fermetures.

### **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2018**

**164-03-2018**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 Liste des chèques – approbation**

**165-03-2018**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 au 21 mars 2018 inclusivement et totalisant une somme de 236 925,66 \$.

#### **5.2 Avis de motion – règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies**

**166-03-2018**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux de distribution d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à un emprunt de 1 463 600 \$ à ces fins.

**adoption – projet de règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies**

167-03-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux de distribution d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à un emprunt de 1 463 600 \$ à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1199-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies.

**5.3 Avis de motion – règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues**

168-03-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues.

**adoption – projet de règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues**

169-03-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues et pourvoyant à un emprunt de 17 055 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1203-2018 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur une section de l'avenue Pierre, entre les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues.

**5.4 Avis de motion – règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée**

170-03-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée.

**adoption – projet de règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée**

171-03-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée, et pourvoyant à un emprunt de 393 188 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1209-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – rue Gauthier nord entre la rue Guy et la voie ferrée.

**5.5 Rapport d'activités du trésorier 2017 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt**

Madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, dépose, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités*, le rapport d'activités pour l'année 2017.

**5.6 Coordonnateur au Service de l'urbanisme – monsieur Guillaume Albert Bouchard – embauche**

172-03-2018

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « coordonnateur/trice au Service de l'urbanisme »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Albert Bouchard au poste de « coordonnateur au Service de l'urbanisme »;

QUE le début de l'emploi de monsieur Bouchard soit fixé au 26 mars 2018;

QUE le salaire de monsieur Bouchard soit fixé au minimum de la classe salariale numéro 6 établie à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE l'embauche de monsieur Bouchard comme « coordonnateur au Service de l'urbanisme » soit soumise à une période de probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction.

**5.7 Contrôle animalier – soumissions – adjudication**

173-03-2018

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait au service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE madame Sylvie Malo, greffière, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'elle émet sa recommandation dans une note datée du 15 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE retenir la soumission du Carrefour canin de Lanaudière, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 0 \$ pour un terme de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2021.

### **5.8 Représentation juridique – mandat**

174-03-2018

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un conseiller juridique pour l'analyse du dossier des terrains situés à l'intersection de la route 131 et du boulevard Firestone est connus comme étant une ou des parties des lots 4 924 886, 4 925 068, 4 928 731 et 4 928 982;

ATTENDU QUE les intérêts de la Ville doivent être représentés adéquatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE mandater Me Yves Chaîné, avocat de Bélanger Sauvé, pour représenter les intérêts de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le dossier terrains situés à l'intersection de la route 131 et du boulevard Firestone est connus comme étant une ou des parties des lots 4 924 886, 4 925 068, 4 928 731 et 4 928 982.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Tondeuse à attelage frontal – acquisition**

175-03-2018

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'une tondeuse à attelage frontal 4rm;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, a procédé à l'analyse des propositions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 6 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'une tondeuse à attelage frontal 4rm de marque Kubota 2018 selon la proposition de Kubota Joliette déposée en date du 5 décembre 2017, d'une valeur de 33 720 \$;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies remette à Kubota Joliette sa tondeuse 2011 immatriculée F3680 d'une valeur de 12 000 \$;

QUE la Ville verse à Kubota Joliette la différence, soit la somme de 21 720 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

176-03-2018

**6.2 Réfection de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues – services professionnels – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE mandater Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux se rapportant au projet de la réfection de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, le tout selon l'offre de services datée du 26 février 2018 qui prévoit des honoraires de 18 800 \$ taxes en sus.

177-03-2018

**6.3 Bris de glace préventif – Excavation Normand Majeau inc. – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé, par sa résolution numéro 761-12-2017, la signature d'une entente conjointe avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette pour effectuer des interventions d'urgence sur la rivière L'Assomption en période de crue printanière afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QUE la Ville est informée qu'afin d'assurer la disponibilité des équipements requis pour effectuer le bris du couvert glacé sur la rivière, au printemps 2018, il y aurait lieu de réserver une pelle à longue portée auprès de Excavation Normand Majeau inc.;

ATTENDU la proposition de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée d'établir une entente avec ladite entreprise à cet effet pour trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE le partage des coûts relatifs à l'affaiblissement des glaces est établi à 1/3 pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE retenir les services de Excavation Normand Majeau inc. en ce qui a trait à la réservation d'une pelle à longue portée pour l'affaiblissement des glaces lors des saisons 2018, 2019 et 2020, le tout selon les termes et conditions décrits à la proposition de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée du 15 février 2018;

D'autoriser le paiement des frais découlant de cette réservation;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et à la Ville de Joliette.



**6.4      Projet de réfection des infrastructures et de la voirie de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues – protocole d'entente – autorisation de signature**

**178-03-2018**

ATTENDU QUE, suite à la résolution numéro 127-03-2017, une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de réfection des infrastructures et de la voirie de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues;

ATTENDU QUE le MAMOT a accepté d'accorder une aide financière au bénéfice de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du projet précité;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cette aide financière, préparé par le MAMOT, a été présenté à la Ville et que celle-ci s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de réfection des infrastructures et de la voirie de l'avenue Pierre entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

**6.5      Comité de planification des mesures d'urgence – modification des membres**

**179-03-2018**

ATTENDU la composition du Comité de planification des mesures d'urgence établie aux termes de la résolution numéro 59-02-2017 adoptée le 6 février 2017;

ATTENDU le mouvement de personnel survenu à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la composition du Comité de planification des mesures d'urgence soit modifiée de la façon suivante, savoir :

- remplacement de la coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie par le directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;
- ajout de la coordonnatrice aux communications.

**6.6      Organigramme du Plan municipal de sécurité civile – modification**

**180-03-2018**

ATTENDU l'adoption de l'organigramme du Plan municipal de sécurité civile aux termes de la résolution numéro 60-02-2017 adoptée le 6 février 2017;

ATTENDU le mouvement de personnel survenu à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'abroger la résolution numéro 60-02-2017;

D'adopter l'organigramme du Plan municipal de sécurité civile tel que déposé.

**6.7 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – acquisition et installation d'un surpresseur à l'entrée du boulevard Firestone – demande d'aide financière**

**181-03-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation d'un surpresseur à l'entrée du boulevard Firestone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relativement au projet d'acquisition et d'installation d'un surpresseur à l'entrée du boulevard Firestone;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

**6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 3**

**182-03-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi services d'ingénierie, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 246 252,34 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Avis de motion – règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable**

**183-03-2018**

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

### **adoption – projet de règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable**

**184-03-2018**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

### **Dérogations mineures numéros :**

#### **7.2 2018-00007 (29, avenue des Bouleaux)**

**185-03-2018**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 877 située au 29, avenue des Bouleaux;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre un futur agrandissement du bâtiment principal qui serait situé à 2,15 mètres de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 3 mètres minimum, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00007 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00007 soit acceptée.

#### **7.3 2018-00013 (8, rue du Bois-Franc)**

**186-03-2018**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 429 située au 8, rue du Bois-Franc;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le maintien du garage existant qui est situé à 0,70 mètre de la ligne de lot latérale droite et à 0,95 mètre de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 1 mètre respectivement, le maintien de la remise à jardin existante qui est située à 1,65 mètre de distance du garage détaché plutôt qu'à 2 mètres minimum et le maintien de la remise à jardin existante qui est située à 0,80 mètre de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 1 mètre minimum, le tout tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le garage est érigé à cet endroit depuis 1982 approximativement;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00013 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00013 soit acceptée.

**187-03-2018**

**7.4 2018-00014 (581, rue Denis)**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 528 située au 581, rue Denis;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un futur bâtiment principal qui aurait une profondeur de 7,62 mètres plutôt que 8 mètres minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00014 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00014 soit acceptée.

**188-03-2018**

**7.5 2018-00017 (53, avenue Aubin)**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 796 située au 53, avenue Aubin;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien de la remise à jardin existante qui est située à 0 mètre de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 1 mètre minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE, selon les informations reçues, la remise à jardin jumelée serait construite à cet endroit depuis la construction du bâtiment principal, soit depuis 1988;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00017 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00017 soit acceptée.

**7.6 Acquisition d'un véhicule électrique et installation de bornes de recharge électrique – demande d'aide financière**

**189-03-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite acquérir un véhicule électrique et procéder à l'installation de bornes de recharge électrique;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du programme « Roulez électrique » d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au programme « Roulez électrique » d'Hydro-Québec dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique et l'installation de bornes de recharge électrique.

**7.7 Lot 5 491 397 – futur développement domiciliaire – volet urbanistique – mandat**

**190-03-2018**

ATTENDU QUE certains promoteurs planifient un développement domiciliaire sur le lot 5 491 397;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre du volet urbanistique de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater MEC Consultants inc. (monsieur Christian Côté) pour procéder à une étude du volet urbanistique du futur développement domiciliaire sur le lot 5 491 397, le tout selon l'offre de services datée du 16 mars 2018 qui prévoit des honoraires approximatifs de 3 000 \$, taxes en sus.

**7.8 Rue Gauthier nord – orientation du développement – volet urbanistique – mandat**

**191-03-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit établir certaines orientations pour le développement de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre du volet urbanistique de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater MEC Consultants inc. (monsieur Christian Côté) pour procéder à une étude du volet urbanistique du développement de la rue Gauthier nord, le tout selon l'offre de services datée du 18 mars 2018 qui prévoit des honoraires de 11 500 \$, taxes et déboursés en sus;

QUE cette dépense est imputable au règlement numéro 1137-2015.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Service des incendies – rapport du mois de décembre 2017**

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de décembre 2017.

### **8.2 Comité régional pour la valorisation de l'éducation – adhésion – renouvellement**

**192-03-2018**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE la Ville renouvelle sa certification OSER-JEUNES auprès du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et qu'elle acquitte la contribution de 200 \$ s'y rapportant.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

### **9.1 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche**

**193-03-2018**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2018;

ATTENDU la recommandation du 12 mars 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Kathie Bérard au poste d'animatrice principale au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche d'Ann-Élisabeth Paré au poste de commissionnaire, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de Noémie Therrien au poste de coordonnatrice aquatique, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de Gabrielle Corbin au poste de sauveteuse, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche des animateurs/animatrices et accompagnateurs/accompagnatrices au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ces postes :

- Geneviève Pelletier
- Laurie-Anne Beaulieu
- Marianne Deshaies
- Laurence Neveu
- Laurie-Anne Bellavance
- Ann-Frédérique Morin
- Sabrina Bérard
- Annie-Kim Laramée
- Julia-Maude Vallière
- Émy Bolduc
- Élisabeth-Anne Gauthier-Ducharme
- Alice Lafleur
- Camille Chaloux
- Annie-Pier Derome
- Megghann Fontaine
- Dominic Charrette
- Juliette Fréchette
- Florence Coderre
- Francis Leblanc

D'autoriser l'embauche d'Andréanne Migneault-Tohermes au poste d'animatrice et de préposée à l'animation et à la location d'équipements nautiques (kayaks/planches à pagaies), au salaire prévu pour ce poste.

### **9.2 Embauche – personnel supplémentaire – activités municipales printemps 2018**

194-03-2018

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche du personnel supplémentaire requis lors des activités tenues dans le cadre de l'Opération frisson du 17 février 2018 et du camp de jour de la semaine de relâche 2018, soit :

- Kathie Bérard au poste d'animatrice principale du camp de jour, du 12 au 23 février 2018, au salaire prévu pour ce poste;
- Geneviève Roy-Boulard au poste de spécialiste (atelier spécialisé en peinture) le 17 février 2018, au salaire convenu;
- Sabrina Bérard, Émy Bolduc, Andréanne Migneault-Tohermes, Marie-Pierre Lafond et Margerie Lafrenière au poste d'animatrices le 17 février 2018, au salaire prévu pour ce poste;
- Laurie-Anne Beaulieu, Marianne Deshaies, Émy Bolduc, Megghann Fontaine et Andréanne Migneault-Tohermes au poste d'animatrices du 12 au 3 mars 2018, au salaire prévu pour ce poste.

### **9.3 Camp de jour estival 2018 – tarification**

195-03-2018

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE fixer la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2018 comme suit tel que recommandé par la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie :

#### **Tarifs 2018**

➤ Frais de retard	26 \$
➤ Frais d'administration et chandail	31 \$
➤ Forfait camp de jour 8 semaines	468 \$
➤ Forfait service de garde 8 semaines	87,50 \$
➤ Camp de jour à la semaine	69 \$
➤ Service de garde à la semaine	12 \$
➤ Sortie	36 \$
➤ Camp spécialisé – anglais (fin août)	85 \$
➤ Camp spécialisé – sports (fin août)	85 \$
➤ Camp spécialisé – sciences (fin août)	85 \$

196-03-2018

#### 9.4 Programmation de loisirs – hiver 2018 – modification

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 695-11-2017, la programmation de loisirs pour l'hiver 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'y apporter une correction en ajoutant l'activité Tai-Chi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'ajouter l'activité Tai-Chi à la programmation de loisirs – hiver 2018 comme suit :

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Tai-Chi</b>	7 part. X 22 \$ = <u>154,00 \$</u>	Professeur : Gaétan
Début le 1 <sup>er</sup> mars 2018 4 cours Min : 7            Max : 12	Total : 154,00 \$	Perreault 5 h X 25 \$ = 125,00 \$ A.S. = 22,50 \$ Frais admin 5% = <u>7,40 \$</u> TOTAL : <u>154,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 154,90 \$</b>

197-03-2018

#### 9.5 Aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve – demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite aménager un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés qui vise les petits travaux de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés dans le cadre de l' aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve en tenant compte des recommandations proposées par le Secrétariat aux aînés.

### 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

198-03-2018

#### 10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Véronique Louppe

ATTENDU la demande de madame Véronique Louppe d'occuper l'atelier du Centre des arts et des loisirs Alain Larue afin de réaliser un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre d'exposer ses œuvres et de procéder à la projection de son documentaire;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à madame Véronique Louppe d'occuper l'atelier du Centre des arts et des loisirs Alain Larue pendant trois mois dont les dates sont à déterminer;

QU'en échange, madame Véronique Louppe s'engage à exposer ses oeuvres et à procéder à la projection de son documentaire;

D'accepter de verser le cachet demandé, soit 1 600 \$, ainsi que la somme de 3 000 \$ pour les activités de médiation.

**Fête nationale 2018 :**

**10.2 assistance financière**

**199-03-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2018;

ATTENDU QUE la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière offre un programme d'assistance financière aux manifestations locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités la Fête nationale du Québec 2018.

**10.3 vente de nourriture et de boissons**

**200-03-2018**

ATTENDU QUE le Groupe scout de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a manifesté son intérêt à s'occuper de la vente de nourriture et de boissons lors de la Fête nationale 2018 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 7 mars 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confie au Groupe scout de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la charge de la vente de nourriture et de boissons lors de la Fête nationale 2018.

**10.4 Cégeps en spectacle – 39<sup>e</sup> édition – contribution financière**

**201-03-2018**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Cégeps en spectacle – 39<sup>e</sup> édition dans le cadre de sa finale régionale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 300 \$ à Cégeps en spectacle – 39<sup>e</sup> édition, en soutien financier à l'organisation de sa finale régionale.

**10.5 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription**

**202-03-2018**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Drummondville, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 350 \$, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

**11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**203-03-2018**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse